

12 8<sup>me</sup> 1812  
Banc des  
vendanges

Acte Deliberation Du Conseil Municipal Le Banc Des  
vendanges De la Commune De Combieu a été ouvert pour  
la Recette de l'an 1812, Le 12 8<sup>me</sup> même année, Ladite  
Deliberation lue et affichée aux lieux accoutumés /

Boulland

20 X<sup>me</sup> 1812  
Renouvellement  
Du Conseil  
Municipal De  
Combieu

Du 20 X<sup>me</sup> 1812 arrêté Des M<sup>rs</sup> Le Préfet Du Département  
De la Charente Pris D'après Les Dispositions De la Loi Du 28 Pléviou  
an 8<sup>me</sup> Et Du Règlement Du 19 fructidor an 10 Conservant  
De Le Renouvellement Des Membres Du Conseil Municipal  
Par Levalement D'usage au Sort fait a la sous-préfecture et  
attendu que le Conseil Municipal De la Commune De Combieu  
n'est composé à cet Epoque que De Neuf Membres par Le  
Deces De Pierre Pajot, il n'a été tiré De L'urne que quatre  
Billets qui ont fait sortir Des Membres qui Suisent

1<sup>o</sup> Simon Pierre Dereix, 2<sup>o</sup> Michel Chevrier, 3<sup>o</sup> Jacques Campy,  
4<sup>o</sup> Et Leonard Lacaton;

Et ont été Nominés En Remplacement, pour Le Complément  
Dud. Conseil Des Membres Donts Les Noms Suisent

1<sup>o</sup> Dereix Simon Pierre, 2<sup>o</sup> Chevrier Michel, 3<sup>o</sup> Campy Jacques  
4<sup>o</sup> Lacaton Leonard, 5<sup>o</sup> Et Boulland Pierre; Lesquels Entreront  
En Exercice Le 1<sup>er</sup> Janvier 1813;

Et Le 29 D<sup>ns</sup> Mois de Decembre 1812 Le Maire de Combieu  
Sousigné, après Notification faite aux Membres sus nommés, Et  
Leur Réunion au Bureau Municipal, ils ont été prêtés entre  
Les Mains Le Serment individuel Conformément aux Dispositions  
De la Loi, Et Du Susdit arrêté Donts acte, Et ont signé  
avec Moi Sousigné /

Dereix

Campy

Lacaton Chevrier

Boulland

Boulland

Maire